

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 19 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf octobre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur VIALA Didier, Maire ;

Présents : AMBERT Philippe, BARTHAS Sylvie, CAILLET Alain, JACQUET Patrice, LATTES Denis, LECLERE-KLEITZ Stéphanie, MARTY Violaine, REGI Fabienne, VIDAL Michel, VIALA Didier.

Absent : CLOUP Philippe

Secrétaire : CAILLET Alain

Date de convocation : 13/10/2022

Date d'affichage : 16/06/2022

### ✓ **Approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal**

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité. Les conseillers signalent que les comptes-rendus de 2022 n'ont pas été publiés sur le site web de la commune. Ils seront transmis au graphiste pour publication.

### ✓ **Participation de la commune à l'éclairage public de « l'Allée des 13 Vents »**

Le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Maire de Montpinier en date du 18/10/2022 par lequel il informe la commune de Laboulbène de la délibération de son Conseil municipal en date du 27/09/2022 proposant une convention entre les deux communes pour le projet de mise en place de l'éclairage public à l'Allée des Treize Vents, mitoyennes entre les deux communes.

M. VIALA donne ensuite lecture de la délibération n°2022/17 du Conseil municipal de Montpinier en date du 27/09/2022 et de la convention annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention, à savoir la participation financière de la commune de LABOULBENE à hauteur de moitié du coût HT des travaux de mise en place de l'éclairage public à l'Allée des Treize Vents, après déduction des subventions versées à la commune de Montpinier, porteur du projet.
- AUTORISE le Maire à signer la convention annexée à la présente et tous documents relatifs à cette affaire.

**(Délibération n°2022/19)**

Pour l'extension de l'éclairage public la nuit, M. CAILLET a demandé leur avis aux riverains des deux communes. Les habitants donnent leur accord. La consommation sera faible car il s'agit de LED, aussi bien pour le réverbère que pour les 4 spots encastrés au sol.

Enfin, le compteur électrique se trouvera sur Laboulbène et une nouvelle convention sera établie entre les deux communes pour la facturation.

### ✓ **Extension de réseau électrique à 13 Vents**

Le Maire informe le Conseil municipal que le SDET propose un devis pour le raccordement de la maison de M. PONTIC en souterrain de 9 000€ pour 40 m. Le Maire a contacté M. PEREZ du SDET pour revoir ce devis manifestement surévalué en aérien, étant considéré qu'il y a un poteau à 30m et non 40m, ce qui entre dans le forfait de branchement (1 800 € environ). En l'attente du nouveau devis, la décision est ajournée.

Enfin, l'accès à la maison doit être modifié en créant un chemin d'accès direct à la parcelle depuis la route, pour ne pas utiliser la servitude existante qu'il faudrait empierrer. La conduite d'eau a été cassée pendant les travaux. Elle sera réparée et déplacée en fonction du nouvel accès. La route a été endommagée par les engins de chantier/camions.

### ✓ **Questions diverses**

#### - **Approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

Vu la délibération du Conseil de Communauté du Lautrécois-Pays d'Agout n°2022/90 en date du 4 octobre 2022, à la majorité, approuvant le bilan de concertation, arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 octobre 2022

Lautrécois-Pays d'Agout (PLUi), et décidant de soumettre pour avis le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal aux personnes publiques associées (PPA) ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet,

Vu les différentes pièces composant le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout, notamment les cartes relatives à la commune de Laboulbène,

Considérant le contexte et les motifs qui ont conduit la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout à engager la procédure d'élaboration du PLUi, notamment pour traduire les objectifs de développement et d'aménagement du territoire, mais aussi par la création d'un outil au service des projets pour les 15 ans à venir. Il permettra de définir les grandes orientations d'aménagement et de répondre aux besoins liés au territoire, en termes d'habitat, d'équipements publics et d'activités économiques,

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que suite à l'arrêt du projet de PLUi par la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout, les communes membres disposent d'un délai de 3 mois pour émettre un avis sur les dispositions du PLUi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le projet de PLUi arrêté,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération. **(Délibération n°2022/20).**

**Enfin, une enquête publique se déroulera en début d'année 2023.**

- Bilan du repas du 10/09/2022 : le Maire présente le bilan et dit que le coût a été réparti à hauteur de moitié entre la commune de Laboulbène et la commune de Montpinier. Montpinier propose de prendre intégralement en charge l'installation et le démontage de la guirlande de Noël.
- Café Chez Suzette : M. CAILLET demande d'établir un bilan des dépenses/recettes du café. Le Maire dit qu'il sera établi après le café du 13/11, ainsi il couvrira les 11 derniers mois. L'acoustique au café est très mauvaise : le son résonne beaucoup. Des pailles seront demandées à ROUMIEU pour les canettes de coca, ice-tea...
- catastrophe naturelle « sécheresse » 2022 : le Maire informe que le Préfet autorise exceptionnellement les communes à demander la reconnaissance de catastrophe naturelle « sécheresse » dès le 15/10/2022. Un mail sera envoyé aux habitants et les demandes en cours seront reconduites.
- La Bodonié : deux appels d'offres sont actuellement organisés pour la vente des biens de Mme MILLAVET et de M. ALBERT. Le Conseil municipal étudie chaque appel d'offres mais ne comprend pas la logique des lots. M. LAGARDERE du service des Domaines sera contacté.
- Aménagement de la place de la mairie : la fontaine a été endommagée en plusieurs endroits lors de la pose. M. Pousthomis doit venir demain.
- Cambriolages : suite à plusieurs cambriolages récents, le Maire invite à la prudence et à signaler tout véhicule suspect.
- Vœux : les conseillers choisissent la date du vendredi 20 janvier 2023 à 19h30. Des devis seront demandés à M. BUTIN (Castres) ou M. AGASSE (Graulhet)
- Fibre optique : de nombreux poteaux ont été installés mais la fibre n'est pas opérationnelle à ce jour.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 19 octobre 2022**

Suivent les signatures :

AMBERT Philippe	
BARTHAS Sylvie	
CAILLET Alain	
JACQUET Patrice	
LATTES Denis	
LECLERE-KLEITZ Stéphanie	
MARTY Violaine	
REGI Fabienne	
VIDAL Michel	
VIALA Didier	